

PASSERELLE

BULLETIN DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES
SUR LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES AU QUÉBEC

>>> Ce numéro regroupe les données concernant la situation des adultes et des enfants ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du développement au Québec. Les données sont tirées du rapport *Vivre avec une incapacité au Québec. Un portrait statistique à partir de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et 2006*.

UN PORTRAIT DES PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ LIÉE À UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE OU UN TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT AU QUÉBEC

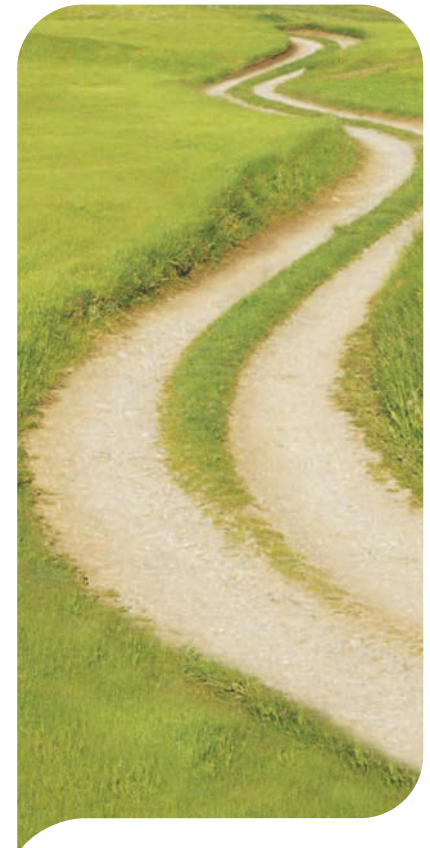
Lucie Dugas
Collaboration de Lucie Sarrazin

Un nouveau portrait statistique sur la situation des personnes avec une incapacité au Québec a été publié en novembre 2010 par l'Office des personnes handicapées du Québec et l'Institut de la statistique du Québec. Résultat d'une fructueuse collaboration entre ces deux organismes, cette étude, intitulée *Vivre avec une incapacité au Québec. Un portrait statistique à partir de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et 2006* [Camirand et autres 2010], offre un large éventail de données portant sur plusieurs dimensions de la participation sociale des adultes et des enfants ayant une incapacité au Québec. Il permet également de rendre compte des changements survenus entre 2001 et 2006 au sein de cette population.

Ce numéro réunit les principales données concernant les adultes et les enfants ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du développement (DI-TD) de façon à en faciliter la consultation.

>>> L'identification de la présence d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du développement dans l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)

L'EPLA est une enquête postcensitaire qui a été réalisée par Statistique Canada en 2001 et en 2006. La population visée par la plus récente EPLA (2006) se compose de toutes les personnes, adultes ou enfants, qui présentent des limitations d'activités ou une restriction de participation liées à un état, à une condition ou à un problème de santé physique ou mentale et qui vivaient au Canada au moment du recensement. Cette population inclut les personnes vivant dans les ménages privés et dans certains logements collectifs non institutionnels, tels que les résidences pour personnes âgées.



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

.....
Passerelle est une publication de l'Office des personnes handicapées du Québec. L'objectif poursuivi par ce bulletin est de diffuser les résultats les plus récents d'enquêtes et de recherches portant sur la situation des personnes handicapées et leur participation sociale.
.....

Un adulte (15 ans et plus) était identifié comme ayant une DI-TD seulement s'il répondait « oui » à l'une ou l'autre des deux questions filtres sur l'incapacité du recensement, puis « oui » à la question suivante de l'EPLA : « Est-ce qu'un médecin, un psychologue ou un autre professionnel de la santé a déjà dit que vous aviez une déficience intellectuelle ou un trouble du développement, incluant entre autres le syndrome de Down (trisomie 21), l'autisme, le syndrome d'Asperger, des troubles mentaux dus à un manque d'oxygène à la naissance, etc. ? ». Cette même question était posée aux parents (ou aux tuteurs) d'enfants de 5 à 14 ans alors que, pour les enfants de moins de 5 ans, on demandait plutôt si « à cause d'un état ou d'un problème de santé, l'enfant avait un retard dans son développement physique, intellectuel ou autre ».

Mentionnons toutefois qu'en raison de sa méthodologie particulière, qui utilise les deux questions filtres du recensement comme base de sondage, les données tirées de l'EPLA sont plus susceptibles de dépeindre la situation des personnes ayant une DI-TD modérée et grave que celles ayant une DI-TD légère. En effet, selon Statistique Canada, les personnes ayant une incapacité légère, incluant celles ayant une DI-TD, ne se reconnaissent pas nécessairement comme ayant une incapacité ou une limitation d'activités et, par conséquent, répondent « non » aux deux questions filtres du recensement. Elles ne sont donc pas sélectionnées pour répondre à l'EPLA quelques mois plus tard, entraînant ainsi une sous-estimation des incapacités légères dans l'enquête.

Enfin, dans l'EPLA, plusieurs autres types d'incapacité sont identifiés en plus de la DI-TD et ces catégories d'incapacité ne sont pas mutuellement exclusives. Cela signifie que la présence d'une DI-TD chez un adulte ou un enfant n'exclut pas la présence d'une seconde incapacité de nature différente; il est donc essentiel d'être prudent quant à l'interprétation des résultats qui sont présentés dans ce numéro.

>>> La prévalence de l'incapacité liée à une déficience intellectuelle ou à un trouble du développement au Québec en 2006

MOINS DE 1 % DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS A UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE OU UN TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT AU QUÉBEC EN 2006, CE QUI REPRÉSENTE ENVIRON 26 590 PERSONNES.

En 2006 au Québec, 0,4 % de la population québécoise de 15 ans et plus présente une DI-TD, ce qui correspond à environ 26 590 personnes (tableau 1). Cette proportion ne varie pas selon le sexe. De plus, la prévalence de ce type d'incapacité n'a pas changé depuis 2001 : à ce moment, 0,4 % de la population présentait une DI-TD, soit environ 22 390 personnes (Berthelot, Camirand et Tremblay 2006).

TABLEAU 1

TAUX D'INCAPACITÉ LIÉE À UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE OU UN TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT SELON L'ÂGE, QUÉBEC 2001 ET 2006

	2001		2006	
	%	POPULATION ESTIMÉE	%	POPULATION ESTIMÉE
0-14 ANS	0,9	11 980	1,1	14 210
0-4 ANS	0,9	3 320	0,9	3 250
5-14 ANS	1,0	8 660	1,3	10 960
15 ANS ET PLUS	0,4	22 390	0,4	26 590

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et 2006, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2010

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2010

1 % DES ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS ONT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, UN TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT OU UN RETARD DE DÉVELOPPEMENT EN 2006, CE QUI CORRESPOND À 14 210 ENFANTS

Parmi l'ensemble des enfants de moins de 15 ans, 1,1 % présentent une DI-TD ou un retard de développement (tableau 1). Ces problèmes sont plus courants chez les garçons que chez les filles (1,6 % c. 0,7 %). Les retards de développement en particulier sont présents chez 0,9 % des enfants de moins de 5 ans (3 250 enfants), tandis que la DI-TD est rapportée chez 1,3 % des enfants de 5 à 14 ans (10 960 enfants).

On observe une hausse significative de la prévalence de la DI-TD chez les enfants depuis 2001 (0,9 % en 2001 c. 1,1 % en 2006). Notons qu'en 2001, on estimait que 11 980 enfants de moins de 15 ans avaient une DI-TD ou un retard de développement (Berthelot, Camirand et Tremblay 2006), comparativement à 14 210 en 2006.

>>> **L'incapacité liée à une déficience intellectuelle ou un trouble du développement chez les adultes et ses répercussions sur leur participation sociale**

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE DE L'INCAPACITÉ LIÉE À UNE DI-TD ET NOMBRE D'INCAPACITÉS

On évalue que 42 % des personnes de 15 ans et plus ayant une DI-TD présentent de graves limitations en raison de cette déficience alors que pour 58 %, les limitations s'avèrent moins graves. Par ailleurs, les personnes ayant une DI-TD n'ont que rarement ce seul type d'incapacité (9 %). De fait, plus des trois quarts (78 %) de celles-ci cumulent quatre types d'incapacité ou plus. À titre comparatif, 35 % de l'ensemble des personnes avec incapacité du même âge ont quatre types d'incapacité ou plus.

LES PERSONNES AYANT UNE DI-TD FONT PLUS SOUVENT PARTIE D'UN MÉNAGE À FAIBLE REVENU QUE LES PERSONNES AYANT UN AUTRE TYPE D'INCAPACITÉ

Les personnes qui présentent une incapacité liée à une DI-TD sont plus susceptibles d'appartenir à un ménage vivant sous le seuil de faible revenu : 39 % d'entre elles appartiennent à un ménage à faible revenu comparativement à 22 % des personnes présentant un autre type d'incapacité.

ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2006, le tiers¹ des personnes ayant une DI-TD étaient actives sur le marché du travail, c'est-à-dire qu'elles occupaient un emploi ou étaient au chômage, ce qui correspond à 7 580 personnes. L'enquête ne montre toutefois pas une différence significative au Québec entre le taux d'activité observé parmi les personnes ayant une DI-TD et celui noté chez les personnes ayant un autre type d'incapacité. La même enquête à l'échelle canadienne montre que le taux d'activité le plus faible est enregistré chez les personnes ayant ce type d'incapacité (Statistique Canada 2008 : 10 11). À cause de la taille réduite de l'échantillon québécois, il est plus difficile de détecter des associations significatives, en particulier dans des sous-groupes comportant moins de personnes.

DISCRIMINATION PERÇUE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les personnes qui présentent une DI-TD sont plus sujettes à des expériences de discrimination liées à l'emploi comme se faire refuser un emploi, une entrevue d'emploi ou une promotion à cause de leur incapacité. Ainsi, les deux tiers¹ des personnes ayant une DI-TD déclarent avoir subi au moins une de ces formes de discrimination au cours des cinq années précédant l'enquête comparativement au quart de celles qui ont un autre type d'incapacité.

61 % DES PERSONNES AYANT UNE DI-TD PENSENT AVOIR DÉJÀ ÉTÉ VICTIMES DE DISCRIMINATION DANS LA RUE OU DANS UN ENDROIT PUBLIC

Les personnes ayant une DI-TD sont, en proportion, plus nombreuses que celles ayant un autre type d'incapacité à affirmer avoir été victimes de discrimination ou traitées injustement par d'autres personnes en raison de leur condition (61 %¹ c. 13 %). Précisons que la discrimination peut survenir lorsqu'une personne est traitée injustement parce qu'elle est vue comme étant différente des autres. Les situations de discrimination peuvent avoir été vécues dans la rue ou dans un endroit public, comme un magasin, une banque ou un restaurant.

LA MAJORITÉ DES PERSONNES AYANT UNE DI-TD ONT BESOIN D'AIDE POUR RÉALISER LEURS ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE

L'aide pour les activités de la vie quotidienne inclut les soins personnels (se laver, s'habiller, prendre ses médicaments ou se déplacer à l'intérieur de la résidence ou encore pour les soins infirmiers spécialisés) et les activités domestiques (préparer des repas, faire des travaux ménagers courants ou de gros travaux ménagers, se rendre à un rendez-vous, faire des courses ou s'occuper des finances personnelles). En 2006, 93 % des personnes de 15 ans et plus ayant une DI-TD ont ainsi besoin d'aide pour réaliser au moins une de ces activités (c. 69 % des personnes ayant un autre type d'incapacité). Près de la moitié d'entre elles ont toutefois des besoins non comblés à cet effet (47 %¹ c. 46 % des personnes ayant un autre type d'incapacité).

CONCLUSION

Bien que moins nombreuses que les personnes ayant d'autres types d'incapacité, les personnes ayant une incapacité liée à une DI-TD n'en représentent pas moins une population qui se démarque pour ce qui est des obstacles rencontrés, notamment en ce qui a trait à la discrimination vécue au travail ou ailleurs, à la pauvreté ainsi qu'en matière de besoins d'aide non comblés pour réaliser leurs activités quotidiennes.

.....
1 Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
.....

RÉFÉRENCES

BERTHELOT, Mikaël, Jocelyne CAMIRAND et Rébecca TREMBLAY (2006). *L'incapacité et les limitations d'activités au Québec : un portrait statistique à partir des données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 156 p.

CAMIRAND, Jocelyne, Lucie DUGAS, Jean-François CARDIN, Gaëtane DUBÉ, Valeriu DUMITRU et Claire FOURNIER (2010). *Vivre avec une incapacité au Québec. Un portrait statistique à partir de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et 2006*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 351 pages.

STATISTIQUE CANADA (2008). *L'enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : l'expérience de travail des personnes avec incapacité au Canada*, Ottawa, 89-628-XIF no 007 au catalogue, 23 p.

CETTE PUBLICATION EST PRODUITE PAR LE SERVICE DE L'ÉVALUATION DE L'INTÉGRATION SOCIALE ET DE LA RECHERCHE ET ÉDITÉE PAR LE SERVICE DES COMMUNICATIONS DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC. CE DOCUMENT PEUT ÊTRE OBTENU SUR DEMANDE EN MÉDIAS ADAPTÉS.

Téléphone : 1 800 567-1465
Télécopieur : 819 475-8753
Téléscripteur : 1 800 567-1477
evaluation@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca

